

Présentation du Plan « Mercredi » par le Gouvernement : des avancées à saluer mais peut mieux faire en matière d'emploi !

Le 20 juin 2018, Jean-Michel BLANQUER aux côtés de Laura FLESSEL, ministre des Sports, et Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, a présenté le Plan « Mercredi » destiné à proposer aux collectivités un soutien dans l'élaboration d'une offre éducative de qualité le mercredi. Le CNEA, syndicat professionnel représentatif des branches de l'animation, des foyers et services jeunes travailleurs, du sport et du tourisme social et familial, accueille avec bienveillance ces annonces mais alerte le Gouvernement sur des zones d'ombres persistantes.

Le CNEA salue la présentation du **Plan « Mercredi »** par le Gouvernement et se félicite de retrouver des dispositions qui font écho aux attentes des structures qu'il représente. En effet en matière **de cadre juridique**, il est à nos yeux essentiel que **la généralisation du dispositif pour les collectivités soit dépendante de la signature d'un PEDT**. Le cadre juridique des « projets éducatifs territoriaux » assure un **parcours éducatif cohérent et de qualité** sur le long-terme pendant les temps scolaires et périscolaires.

Il est également très satisfaisant de constater que les annonces gouvernementales prévoient **le doublement des prestations de service de la CNAF** pour la mise en œuvre des activités périscolaires augmentant la subvention de 46 centimes.

En revanche le CNEA s'inquiète du flou autour de la réglementation sur laquelle s'appuiera le Plan « Mercredi ». Il nous semble essentiel d'être dans le cadre d'une réglementation existante (décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014 clarifie la définition des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires) permettant **de distinguer clairement l'extra-scolaire du périscolaire et donc les taux d'encadrement correspondants**.

Par ailleurs le CNEA avait alerté le Gouvernement pendant l'été 2017 sur les risques en matière d'emploi de la réforme des rythmes scolaires. En effet, lors du passage à la semaine de 4,5 jours **les structures employeuses adhérentes du CNEA ont investi massivement dans l'embauche et la formation**

d'animateurs destinés à accueillir les enfants sur ces créneaux. Après analyse de nos enquêtes, force est de constater que **la moitié des structures adhérentes des champs de l'animation et du sport ont identifié des risques forts en matière d'emploi** (réduction horaire et/ou licenciements).

Le CNEA déplore donc que le Plan « Mercredi » écarte **la problématique de la professionnalisation et de la certification des animateurs** et alerte le Gouvernement sur **les effets dévastateurs que va avoir la réforme des rythmes scolaires sur l'emploi dans les champs de l'animation et du sport**. L'organisation et la qualité des temps périscolaires ne peuvent dépendre que d'un plan de financement mais bien **d'une réflexion globale sur la qualification et l'emploi dans ces secteurs**.

Le CNEA se féliciterait que le Plan « Mercredi » permette aux employeurs de limiter l'impact économique et sur l'emploi de la réforme des rythmes scolaires et attend également du Gouvernement des propositions volontaires dans ce sens.